







DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE POUR LA RECONSTITUTION DE LA RESSOURCE RESINEUSE EN FORET PRIVEE DANS LE MASSIF VOSGIEN

DOSSIER 2016

Toujours utiliser la version de l'année en cours.

COORDONNEES DU DEMANDEUR					
Nom et Prénom :					
Raison sociale le cas échéant (GF, Indivision) :					
Adresse complète :					
Téléphone (obligatoire) : Mail :					
ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR					
Le demandeur sollicite une aide au reboisement conformément au présent dossier technique. Pour cela, il atteste : Etre propriétaire ou avoir mandat pour signer la présente demande. Présenter un dossier AVANT LA REALISATION DE LA PLANTATION (avec factures de plants/plantation postérieures au					
Présenter un dossier <u>AVANT LA REALISATION DE LA PLANTATION</u> (avec factures de plants/plantation postérieures au dépôt de ce dossier), conforme aux règles d'éligibilité énoncées ci-dessous.					
 Avoir signé un document de gestion durable ou avoir adhéré à un système de certification forestière (PEFC,) pour la (les) parcelle(s) concernée(s). 					
S'engager à respecter l(les) itinéraire(s) de plantation choisi(s) et les critères techniques énoncés ci-après pour la réalisation du chantier de plantation.					
S'engager à entretenir la plantation aidée, pendant un minimum de 5 ans et à en assurer la pérennité (dégagements, protections contre le gibier si nécessaire). En cas de vente dans les 5 ans, assurer le transfert de ses engagements et obligations de résultats au nouveau propriétaire.					
 □ Accepter une visite de terrain en amont de la décision et être soumis à un contrôle d'exécution des travaux durant 5 ans. □ Qu'il devra rembourser l'aide s'il s'avère que l'un des critères de ce présent document n'est pas respecté. 					
REGLES D'ELIGIBILITE					
Le demandeur vérifie et s'engage à présenter une demande conforme aux critères suivants :					
 □ La plantation est située sur le Massif Vosgien et/ou la Vôge (voir liste des communes éligibles, annexe 1). □ Aucune réglementation n'interdit le reboisement envisagé. 					
☐ Le projet ne concerne pas les boisements de terres agricoles.					
☐ La plantation respecte les règlements et principes environnementaux (se renseigner en Mairie ou auprès d'un technicien forestier).					
☐ Le chantier est composé d'îlots de plantation d'une seule essence d'une surface minimum de 50 ares, totalise une surface totale maximum de 4 ha et est situé dans une propriété d'un seul tenant inférieure à 10 ha.					
CONFIER LA GESTION DU DOSSIER A UN PROFESSIONNEL					
Dans le cas où le demandeur confie la gestion administrative du dossier à un professionnel pour la suite de son traitement (compléments d'information, visite,), préciser le contact :					
Nom et Prénom :					
Organisation :					
Adrassa complèta :					

Téléphone (obligatoire) : Mail :

PRESENTATION DE LA (DES) PARCELLE(S)							
Propriété : ☐ en nom propre ☐ en indivision, Groupement Forestier, etc.							
Engagement Gestion durable : Numéro de PSG, CBPS ou RTG :							
ou Numéro de certification forestière (PEFC,):							
Les parcelles sont incluses dans une propriété d'un seul tenant de :ha au total (surface du groupe de parcelles le plus important)							
Nature du peuplement avant le chantier : ☐ Résineux ☐ Recrus d'après tempête							
	☐ Autre	:					
Coupe rase du peuplement :	Coupe réalisée : [☐ Non				
		Si oui, en qu	elle année :				
	Lot acheté par :						
	DDI	CENTATIO	AL DIL CHANTI	-D			
PRESENTATION DU CHANTIER							
Localisation du chantier : ☐ Alsace ☐ Lorraine ☐ Franche-Comté							
		Référen	ces cadastrales	Surface de	Surface à		
Commune	Lieu-dit	Section	1		planter	Essence choisie	
Commune	Lieu-dit		N° de parcelle	la parcelle		Essence choisie	
Commune	Lieu-dit		1			Essence choisie	
Commune	Lieu-dit		1			Essence choisie	
Commune	Lieu-dit		1			Essence choisie	
Commune	Lieu-dit		1			Essence choisie	
Commune	Lieu-dit		1			Essence choisie	
Commune	Lieu-dit		1			Essence choisie	
Commune	Lieu-dit		1			Essence choisie	
Commune Surface totale du chantier :		Section	N° de parcelle			Essence choisie	
	ha	Section	N° de parcelle	la parcelle	planter	Essence choisie	
Surface totale du chantier : Période prévisionnelle des tra La plantation sera : □ c	ha	Section	N° de parcelle	la parcelle	planter		

ITINERAIRE DE PLANTATION ET CONDITIONS TECHNIQUES

Indiquer la surface à planter par type d'itinéraire (essence et densité minimum) :

Essence	Densité minimum	Surface à planter	Aide forfaitaire (TTC) plantation par un reboiseur	Aide forfaitaire (TTC) plantation par le demandeur
Epicéa	1 600 pl/ha		1 000 €/ha	500 €/ha
Ерісеа	2 200 pl/ha		1 500 €/ha	750 €/ha
Davidae	1 100 pl/ha		1 000 €/ha	500 €/ha
Douglas	Douglas 1 600 pl/ha	1 500 €/ha	750 €/ha	
Mélèze	1 100 pl/ha		1 000 €/ha	500 €/ha
Sapin	2 000 pl/ha		1 000 €/ha	500 €/ha

Conditions techniques obligatoire:

- ✓ Respecter les densités minimum de plantations indiquées ci-dessus.
- ✓ Ilot minimum d'une seule essence : 50 ares.
- ✓ Plants utilisés issus de **pépinières forestières agréées, et conformes aux arrêtés régionaux de provenances.**
- ✓ Plants adaptés aux conditions de sol et d'altitude.

Recommandations:

- ✓ Les plantations de résineux à proximité des cours d'eau doivent être évitées.
- ✓ La technique de plantation par potets travaillés est fortement conseillée.
- ✓ Prévoir au moins 2 dégagements dans les 5 ans permettant aux plants de s'affranchir de la végétation concurrente.
- ✓ Installer un système de protection contre le gibier, si nécessaire.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

1. Un plan de situation (carte 1/25000), indiquant la localisation du chantier et les chemins d'accès (cette carte peut être produite à partir du site www.geoportail.fr).



2. Un plan cadastral, indiquant le contour exact des surfaces plantées, en distinguant les essences le cas échéant.



- 3. Le titre de propriété des parcelles concernées : extrait de matrice cadastrale de moins d'un an, acte notarié (complet), attestation de notaire, etc.
- 4. La copie de la couverture de votre document de gestion (PSG, CBPS, RTG) précisant sa date de validité, ou la copie de votre attestation de certification forestière (PEFC,...).

ADRESSES POUR L'ENVOI DES DOSSIERS

La plantation est située **en Alsace ou Franche-Comté** : **FIBOIS Alsace**

Espace Européen de l'Entreprise 2 rue de Rome 67300 SCHILTIGHEIM La plantation est située **en Lorraine GIPEBLOR**11bis rue Gabriel Péri

CS 40511

54519 VANDOEUVRE CEDEX

Pour toutes questions concernant le montage de votre dossier : lucie.richert@gipeblor.com

03 83 37 78 55

VALIDATION DU DOSSIER ET ENGAGEMENT

Je soussigné(e),m'engage à respecter toutes les règles et critères énonc	, certifie exactes toutes les informations portées dans ce document et és.
Fait à	, le
Signature :	

CADRE RESERVE A L'INSTRUCTION

TRAITEMENT D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Etape de réalisation et de traitement d'un dossier FA3R :

Personne concernée :

1. Dépôt du dossier par le propriétaire, avant la plantation.

Propriétaire

2. Accusé de Réception, permettant au propriétaire de lancer les travaux.

Fibois Alsace / Gipeblor

3. Instruction administrative du dossier.

Fibois Alsace / Gipeblor

4. Instruction technique par le service forestier concerné.

CRPF, Chambre d'Agri., Forestiers d'Alsace

5. **Présentation du dossier aux contributeurs**, en Comité Opérationnel.

Contributeurs

6. Courrier de validation ou de refus du dossier.

Fibois Alsace / Gipeblor

7. **Réalisation de la plantation** par le propriétaire dans un délai maximum de deux ans.

Propriétaire / Professionnel

8. Envoi de la **déclaration d'exécution de travaux** avant le 31 décembre de la 2^{ème} année.

Propriétaire

9. Vérification administrative des pièces.

Fibois Alsace / Gipeblor

10. Contrôle terrain si nécessaire par le service forestier concerné.

CRPF, Chambre d'Agri., Forestiers d'Alsace

11. Paiement de l'aide le cas échéant.

CRPF Lorraine-Alsace

12. Entretien de la plantation pendant 5 ans.

Propriétaire

13. Contrôle possible pendant une durée de 5 ans.

CRPF, Chambre d'Agri., Forestiers d'Alsace

PRESENTATION DU FONDS D'AIDE A LA RECONSTITUTION DE LA RESSOURCE RESINEUSE DU MASSIF VOSGIEN

Ce fonds est une initiative privée créé en 2012 par les acteurs de la filière forêt-bois de Lorraine, d'Alsace et de Franche-Comté. L'attribution de l'aide ne constitue pas un droit. Elle est subordonnée à l'accord des membres et partenaires du fonds, ceux-ci étant souverains sur la décision d'octroi. En tout état de cause, l'attribution de l'aide est conditionnée par le montant de l'enveloppe financière disponible.

Les contributeurs de l'année 2016 :

- Scierie Bastien
- Scierie Gaiffe
- Scierie Lemaire
- Scierie Mougenot
- Scierie Oriel
- Scierie Schilliger

- Scierie Siat Braun
- Scierie Weber
- Papeterie Norske Skog Golbey
- Coopérative Cosylval
- Coopérative Forêts et Bois de l'Est
- Groupement des Pépinières Alsace-Lorraine

Les organismes à l'origine du fonds :

- Chambre patronale des scieurs des Vosges
- Syndicat des scieurs d'Alsace
- Norske Skog Golbey
- Les coopératives forestières de Lorraine et d'Alsace
- CRPF Lorraine-Alsace et Franche-Comté
- Chambre d'Agriculture de Lorraine
- Forestiers d'Alsace
- Les interprofessions FIBOIS Alsace et GIPEBLOR











Groupement des Pépinières Alsace-Lorraine











